

## **Analyse des données de la 8<sup>e</sup> campagne de surveillance et comparaison avec les données de la 7<sup>e</sup> campagne de surveillance**

La directive européenne du 12 décembre 1991, dite « directive nitrates » a pour objet la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. L'identification des eaux atteintes par la pollution par les nitrates ou susceptibles de l'être est fondée sur un programme de surveillance mis en œuvre sur l'ensemble du territoire et renouvelé tous les quatre ans au moins. Ce programme est constitué d'une campagne annuelle de mesure de la teneur en nitrates des masses d'eau et de la collecte de toute donnée contribuant à l'identification de ces eaux.

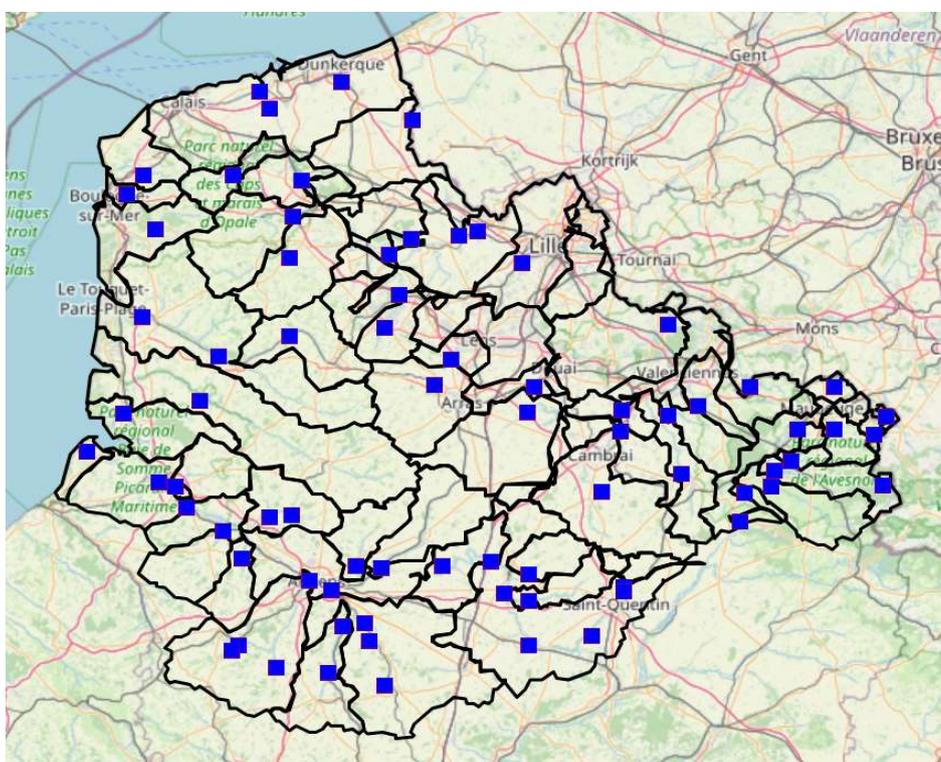
La teneur en nitrates retenue pour définir les eaux atteintes par la pollution par les nitrates ou susceptibles de l'être est déterminée par le percentile 90 des teneurs en nitrates mesurées lors de la dernière campagne annuelle du programme de surveillance. La règle du percentile 90 consiste à prendre en compte la valeur en deçà de laquelle se situent 90 % des mesures réalisées au cours de la campagne annuelle du programme de surveillance. Lorsque dix mesures ou moins ont été réalisées au total lors de la campagne, la teneur en nitrates retenue pour définir les eaux atteintes par la pollution par les nitrates ou susceptibles de l'être est la valeur maximale mesurée parmi toutes les mesures réalisées au cours de la campagne.

L'analyse présentée ci-dessous est limitée aux données issues de la 8<sup>e</sup> campagne de surveillance des nitrates dans les eaux superficielles et souterraines du bassin Artois-Picardie.

### **Eaux superficielles :**

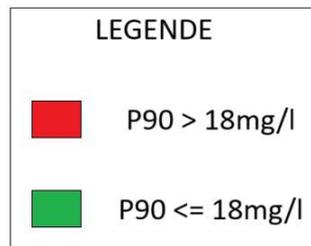
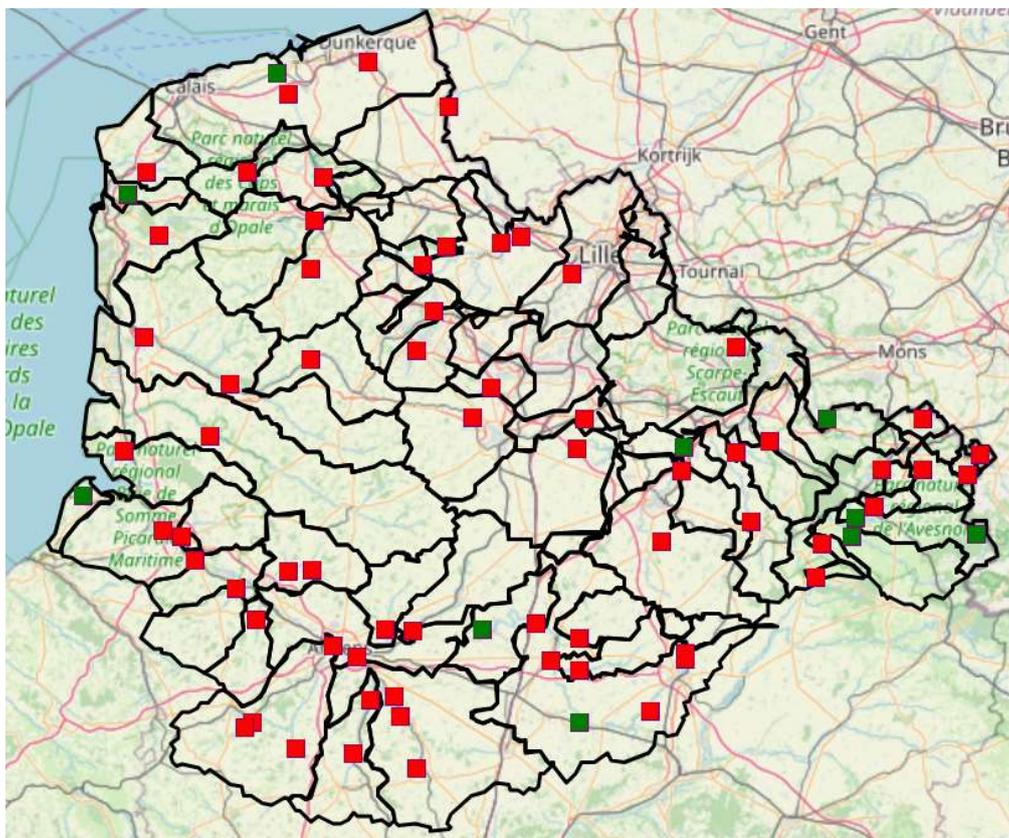
Le réseau nitrate « eaux superficielles » comporte 76 stations.

La répartition de ces stations est présentée sur la carte ci-dessous ainsi que les contours des masses d'eau de surface.

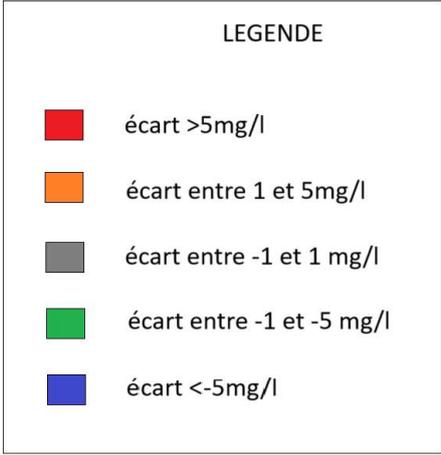
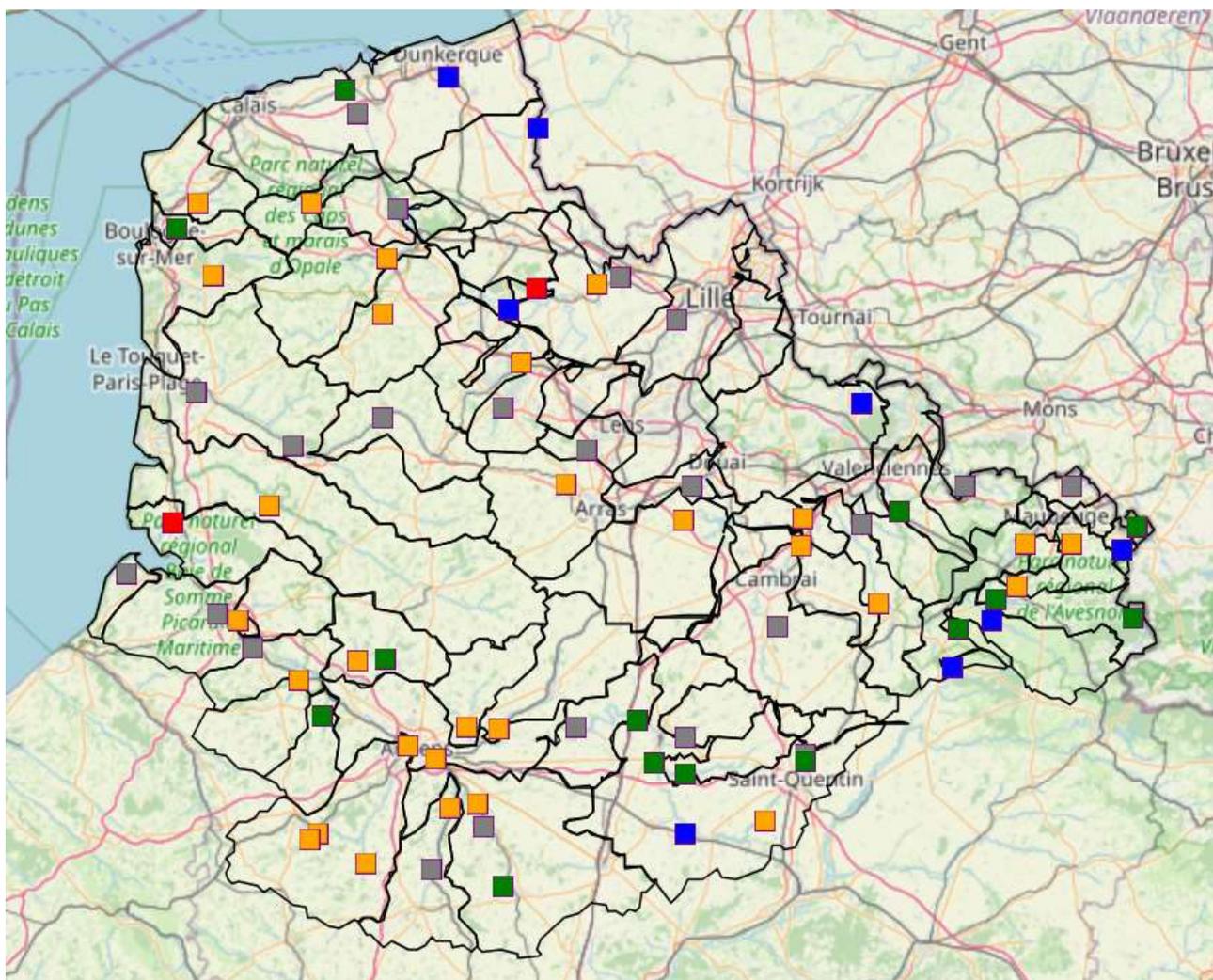


Sur la 8<sup>e</sup> campagne, seules 10 des 76 stations présentent un P90 inférieur ou égal à 18 mg/l.

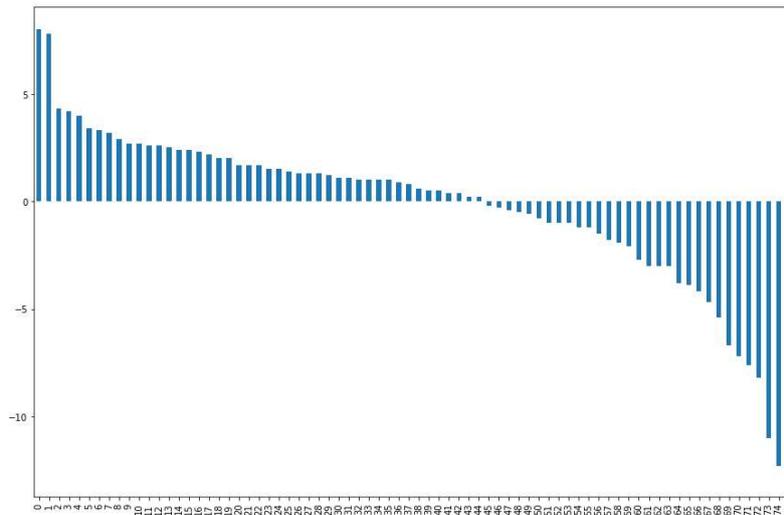
Carte du réseau nitrate « eaux de surface » de la 8<sup>e</sup> campagne



Le graphique suivant illustre l'évolution (baisse ou hausse) du P90 entre la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> campagne.



Le graphique suivant montre les différences classées par ordre décroissant entre le P90 de la 8<sup>e</sup> campagne et celui de la 7<sup>e</sup>.



Entre la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> campagne, on constate :

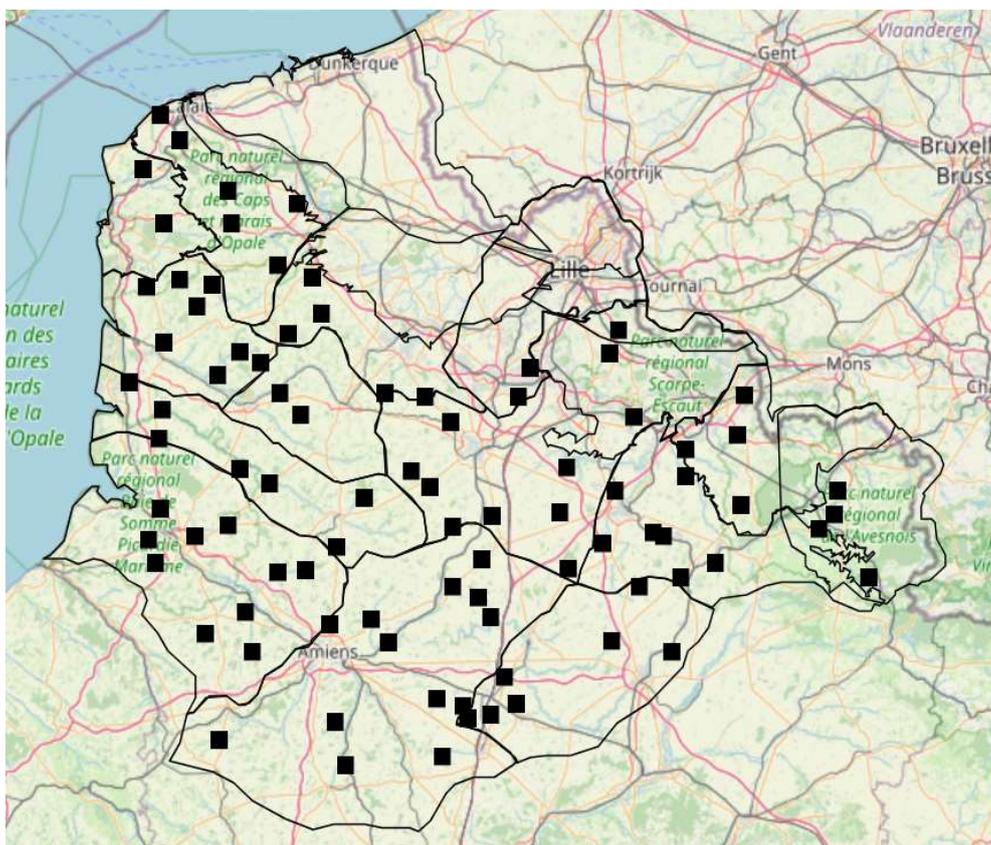
- une hausse du P90 sur 60 % des stations,
- une baisse du P90 de plus de 5 mg/l sur 8 stations,
- une hausse du P90 de plus de 5 mg/l sur 2 stations.

## Eaux souterraines :

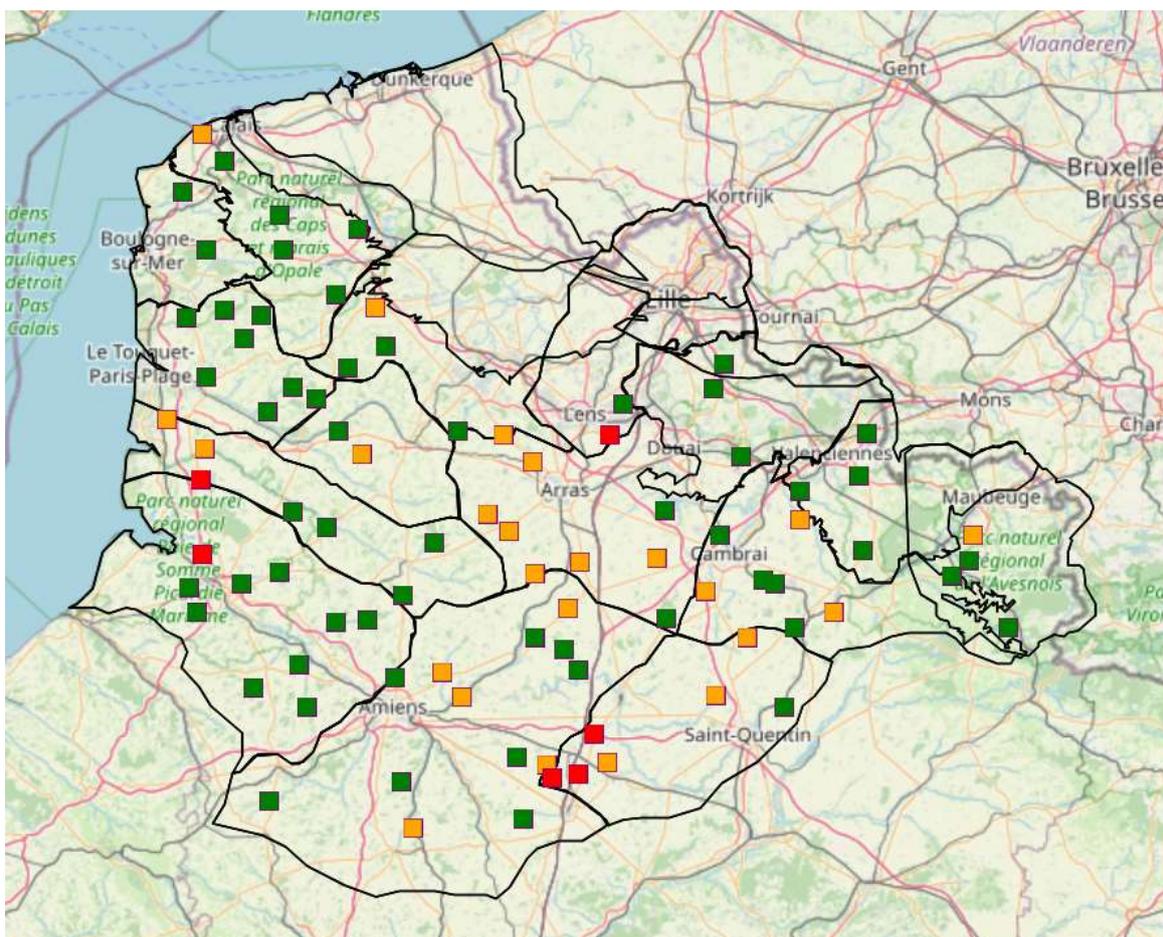
Le réseau nitrates « eaux souterraines » comporte 103 stations. 88 de ces 103 stations ont fourni des données lors de cette campagne. Les prélèvements sur 15 stations n'ont pu être effectués pour différentes raisons (ex : accessibilité).

La répartition des 88 stations est présentée sur la carte ci-dessous ainsi que le contour des masses d'eau souterraines.

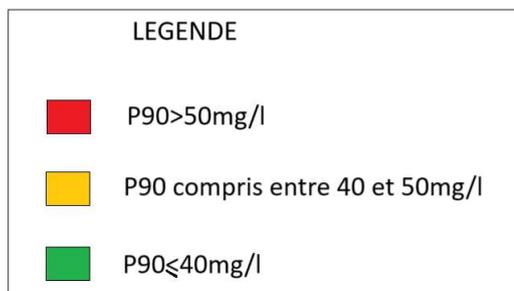
Carte du réseau nitrates « eaux souterraines »



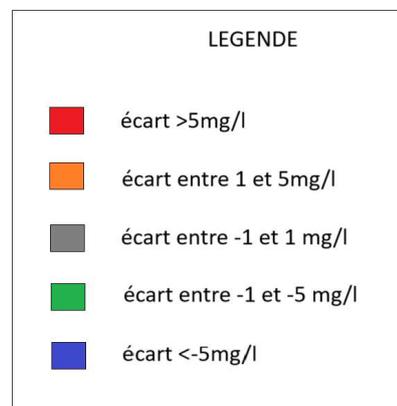
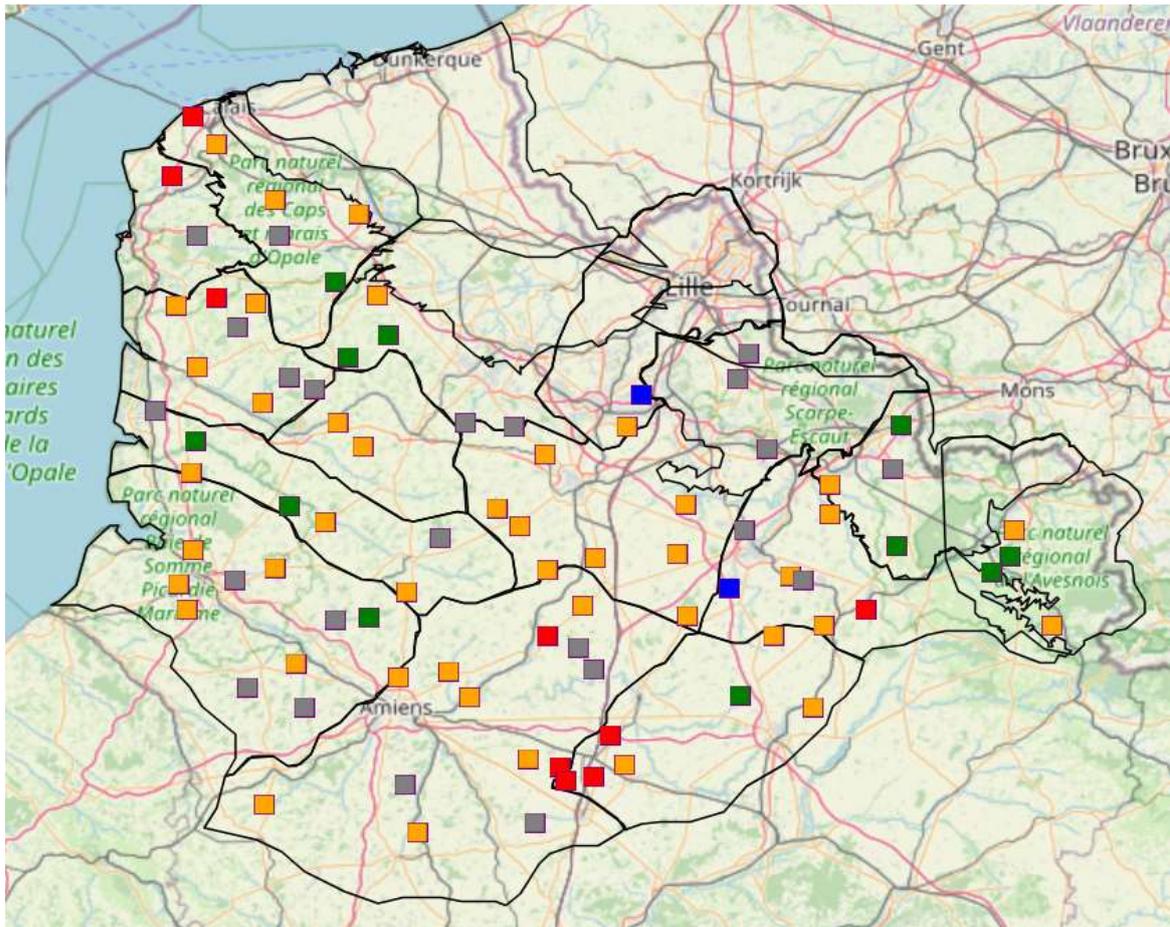
Sur la 8<sup>e</sup> campagne, seules 6 stations présentent un P90 supérieur à 50 mg/l et 24 stations entre 40 et 50 mg/l.



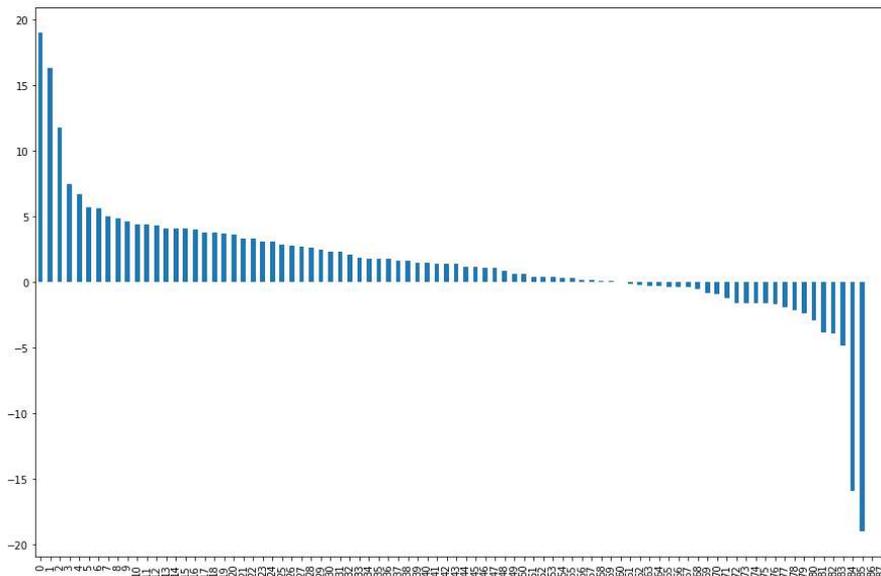
Réseau nitrate « eaux souterraines » de la 8<sup>e</sup> campagne



La carte suivante illustre l'évolution du P90 entre la 8<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> campagne nitrates.



Le graphique suivant montre les différences classées par ordre décroissant entre le P90 de la 8<sup>e</sup> campagne et celui de la 7<sup>e</sup>.



Entre la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> campagne, on constate :

- une hausse du P90 sur 70 % des stations,
- une baisse du P90 de plus de 5 mg/l sur 9 stations,
- une hausse du P90 de plus de 5 mg/l sur 2 stations.